

Madame, Monsieur,
chers administrés,



Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'aborde cet ultime édito avant les prochaines élections municipales. Aussi, je veux dire ma sincère reconnaissance pour l'ensemble des élus qui ont été des compagnons de route investis jusqu'au terme de ce mandat.

Je veux saluer particulièrement Michel MASSON et Michel LECLERC avec lesquels nous avons en temps voulu, préféré choisir, que de subir l'avenir.

Avec certitude, l'aventure de la commune nouvelle aura été singulièrement exigeante, riche d'enseignement et surtout porteuse de réalisations à la fois nécessaires et attendues.

On le sait la décennie qui s'annonce, ici comme ailleurs ne manquera pas d'interroger les territoires ruraux sur des sujets d'envergure.

En effet, l'urbanisme, l'environnement et plus globalement l'aménagement du territoire seront au cœur des préoccupations des collectivités locales.

J'ai été très honoré de servir le territoire et soyez assurés que ces années consacrées à défendre l'intérêt général ont été un vrai plaisir.

Mon attachement à Flancourt-Crescy en Roumois reste immuable et ma détermination renouvelée pour l'avenir du territoire !

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments dévoués.

Très chaleureusement à vous !

Bertrand PECOT

Actualité Municipale

Les 15 et 22 mars 2020, sont organisées **les élections municipales mais aussi les élections communautaires** pour désigner les 2 conseillers de Flancourt-Crescy en Roumois siégeant au conseil communautaire de Roumois Seine.



Flancourt-Crescy en Roumois faisant désormais partie des communes de plus de 1 000 habitants, un nouveau mode de scrutin s'applique à nous: un scrutin de liste, proportionnel, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête.

Attention: lors d'un scrutin de liste, les bulletins comportant toute modification de la liste seront déclarés nuls (ex : modifier les listes, panacher ou supprimer des candidats).

S'agissant d'élections municipales mais aussi d'élections communautaires, les électeurs trouveront deux listes inscrites sur un seul et même bulletin de vote : d'un côté l'équipe candidate aux élections municipales et de l'autre les membres de cette équipe qui sont aussi candidats pour siéger au conseil communautaire.

Notre commune sera divisée en 3 bureaux de votes, ceux-ci correspondants aux communes historiques. L'organisation sera la suivante :

- les habitants du hameau de Bosc-Bénard-Crescy voteront au bureau centralisateur installé à la mairie,
- les habitants du hameau d'Épreville-en-Roumois voteront dans les locaux de l'accueil périscolaire, où se trouvait anciennement la mairie du village,
- les habitants du hameau de Flancourt-Catelon voteront au bureau installé dans la salle des fêtes.

Les bureaux seront ouverts de 8h00 à 18h00. Afin de voter, l'électeur doit être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote où il se présente. Il doit nécessairement présenter une pièce d'identité. L'absence de carte électorale n'empêche pas de voter !

Les inscriptions des enfants nés en 2017 pour la rentrée scolaire de septembre 2020 se dérouleront prochainement sur rendez-vous à l'école maternelle de Flancourt-Crescy en Roumois (hameau d'Épreville-en-Roumois).

Lors de votre inscription à l'école, veuillez impérativement vous munir :

- d'un certificat d'inscription délivré par la mairie (sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile),
- de la fiche de renseignements à retirer en mairie,
- de la photocopie de votre livret de famille (pages parents et enfant à inscrire),
- des photocopies des vaccins.

Aucune inscription ne pourra être prise sans la présentation de la totalité de ces documents.



La communauté de communes de Roumois Seine relance la **campagne de dotation des particuliers non encore dotés en bacs pucés, dédiés aux ordures ménagères** (couvercle vert).

Depuis le 3 février 2020, une étiquette est apposée par les ripeurs lors de la collecte sur les bacs non référencés en 140 et 240 litres ou les sacs posés à terre ; l'autocollant indique que le nouveau bac est à leur disposition dans la mairie de leur domicile.



Jusqu'au 1er mars 2020, les bacs seront collectés ; après cette date, il y aura un refus de collecte d'émis !



Le conseil communautaire de Roumois Seine a voté à l'unanimité, par délibération en

date du 19 décembre 2019 la **prescription ainsi que les modalités de collaboration et de concertation du PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), de Roumois Seine.

Dans le cadre de la procédure, un registre de consultation est mis à disposition dans chaque commune durant les heures d'ouverture de la mairie.

Vie Communale

11 Novembre 2019 – Commémorations

Les manifestations de commémoration du 11 Novembre ont eu lieu devant les monuments aux morts de chaque hameau en présence de l'association des Anciens Combattants, d'enfants, personnalités et habitants pour témoigner leur reconnaissance à la bravoure de nos soldats.

Il nous faut nous souvenir de tous ceux qui ont œuvré pour la paix et pour nos libertés !



Samedi 16 Novembre 2019 – Couscous

Les habitants de la commune ont pu se retrouver dans la salle des fêtes du hameau de Bosc-Bénard-Crescy pour manger un excellent couscous avec des légumes frais préparés par Viva España. Les habitants se sont amusés jusqu'à la fin de la nuit avec notre DJ.



Les déchets sauvages : des solutions existent!



Jusqu'à 450 euros d'amende : c'est le montant qu'il peut vous en coûter pour abandon de déchets sur la voie publique, c'est-à-dire dans la rue, mais aussi dans la nature (déchets verts, gravats, cadavres d'animaux, ...).

L'article R.541-76 du Code de l'Environnement, visant spécifiquement les dépôts de déchets sauvages et les dégradations de la voie publique, dispose que « le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en lieu public ou privé, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation » est passible d'une amende maximale de 450 euros.

Le montant de l'amende pourra atteindre 1500 euros si un véhicule a été utilisé pour transporter les déchets selon l'article R.635-8 du Code Pénal.

Il semble également important de rappeler qu'il est interdit de déposer des déchets au pied des points d'apports volontaires ou à proximité !

Pour le dépôt des objets encombrants, une déchetterie permet de réceptionner gratuitement ces déchets.

Dimanche 17 Novembre 2019 - Foire aux jouets et à la puériculture

L'APE « les Dragons » a organisé une foire aux jouets et à la puériculture à la salle des fêtes de Flancourt-Catelon.



Samedi 23 et Dimanche 24 Novembre 2019 – Exposition de peinture

L'association ERACLES a organisé son salon d'Hiver à l'église d'Épreville-en-Roumois avec en invités d'honneur Ragig PAUL et Joseph PAVIA.



Samedi 7 Décembre 2019- Saint Nicolas

Sur Bosc-Bénard-Crescy, 67 enfants se sont retrouvés

autour du St Nicolas avec ses bras bien remplis de cadeaux. Après la remise des cadeaux les enfants se



sont retrouvés autour d'un chocolat chaud avec des gâteaux et les plus grands autour d'un

café ou d'un verre de vin chaud.

A Flancourt-Catelon, c'est un clown qui est venu animer l'après-midi organisé par la Flancourtoise-Catelonnoise

avant l'arrivée de Saint-Nicolas et de ses chocolats. Petits et grands se sont ensuite retrouvés autour d'un bon goûter !



Dimanche 15 Décembre – Marché de Noël

Le comité d'animation de Bosc-Bénard-Crescy et l'APE

« les Dragons » ont organisé le marché de Noël à la salle des fêtes du hameau de Bosc-Bénard-Crescy avec 23 exposants dans la salle des



fêtes ou sous le barnum.



Les enfants venus voir le Père Noël entre 11h et 12h ont pu repartir avec une photo offerte par les deux associations.

Beaucoup de personnes sont venues visiter les exposants et se restaurer avec une frite merguez ou des huîtres avec un verre de vin blanc.

Dimanche 15 Décembre – Noël Municipal

A la suite du marché, le Père Noël s'est rendu à la Maison des Associations pour le Noël organisé par la municipalité pour l'ensemble des enfants de la commune où 200 personnes l'attendaient. Après un dessin animé, les enfants ont reçu des chocolats avant de déguster les chouquettes du « Comptoir des Choux ».



Lundi 06 janvier – Flancourtoise-Catelonnaise

Lors de son assemblée générale, la Flancourtoise Catelonnaise a renouvelé son bureau avec une nouvelle équipe à sa tête : Président : M. BIGOT, Vice-président: M. CAVECIN, Trésorier : M. CURE, Secrétaire: Mme CAVECIN.

Un très grand merci à toute l'équipe qui a animé Flancourt-Catelon tout au long de ces 12 dernières années !

Samedi 18 janvier – Vœux du Maire

Le maire M. PECOT a eu le plaisir de présenter ses vœux à la population en présence du député M. QUESTEL et de la sénatrice Mme DURANTON.



La cérémonie fut l'occasion de procéder aux remises de médailles du travail mais également de présenter les résultats du 1er concours photo.

Les photographies gagnantes du concours étaient exposées. Un prix spécial jeunesse fut également attribué et l'heureux gagnant Naël WENGER CHAN a reçu son diplôme et son cadeau devant l'ensemble de ses camarades des mains de M. PERIER en charge de la commission Vie Locale et instigateur du concours.



Samedi 25 janvier – Loisirs et détente



L'association Loisirs et détente a tenu son assemblée générale suivie du partage de la galette des rois.

Agenda

Dimanche 1 Mars 2020 à 14h00

Le comité des fêtes d'Épreville-en-Roumois organise un loto.

* * *

Samedi 28 et Dimanche 29 Mars 2020

L'association ERACLES organise son salon de Printemps à Maison des Associations d'Épreville-en-Roumois.

* * *

Samedi 4 Avril 2020

Le comité d'animation de Bosc-Bénard-Crescy organise un loto.

* * *

Dimanche 12 et Lundi 13 Avril 2020

Les chasses aux œufs auront lieu comme suit :

- pour les enfants d'Épreville-en-Roumois : le dimanche 12 Avril, organisée par l'APE « les Dragons »,
- pour les enfants de Flancourt-Catelon : le dimanche 12 Avril, organisée par la Flancourtoise-Catelonnaise,
- pour les enfants de Bosc-Bénard-Crescy : le lundi 13 Avril, organisée par le comité d'animation.

* * *

Dimanche 24 Mai 2020

La Flancourtoise-Catelonnaise organise une foire à tout sur le terrain de foot de Flancourt-Catelon.

* * *

Samedi 30 Mai 2020 à 19h30

Le comité des fêtes d'Épreville-en-Roumois organise une soirée dansante cochon grillé.

INFOS PRATIQUES

-> Mairie Flancourt-Crescy en Roumois:

1 Place Roger Leclerc,
27310 Flancourt-Crescy en Roumois

Tél: 02.32.20.75.95

Mail: mairie@flancourt-crescy-en-roumois.fr

Permanences secrétariat:

- Mardi, Jeudi et Vendredi de 17h00 à 19h00.

Permanences Urbanisme:

- Vendredi de 14h00 à 17h00 (sur RDV).

Permanence des élus:

- Samedi de 10h00 à 12h00.

Pour rencontrer le Maire, il est souhaitable de prendre rendez-vous au préalable.



www.flancourt-crescy-en-roumois.fr



@flancourt-crescy-en-roumois